

## ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP CAT. 5)

### Réglementation Incendie et accessibilité

Mercredi 29/04/26- 09h00 à 17h00 (1 jours / 7h. de formation)

Vous gérez ou souhaitez ouvrir un établissement recevant du public (ERP) de 5<sup>e</sup> catégorie, comme une salle associative, un club sportif, une bibliothèque de quartier ou une petite salle de spectacle ? Ces lieux accueillent du public et sont soumis à des règles strictes en matière de sécurité incendie et d'accessibilité. Une non-conformité peut entraîner des sanctions, des refus d'indemnisation de la part de votre assureur en cas de sinistre, voire des risques pour vos adhérents. Cette journée de formation vous apporte les bases indispensables pour être en règle et sécuriser vos activités. Protégez votre association et vos publics : inscrivez-vous dès maintenant !

#### Objectifs :

Être capable d'identifier les obligations en matière de sécurité incendie et accessibilité lors de l'exploitation d'un établissement et mettre en œuvre des actions concrètes.

#### Contenus :

##### PARTIE 1 : SECURITE INCENDIE

###### 1 : Quel ERP est ma structure finalement ?

- Définitions ERP, les types, les groupes, les catégories
- Méthode de calcul
- Principe de base de la réglementation incendie : l'évacuation
- Rôles et responsabilités de l'exploitant

###### 2 : Quelques règles de base

- L'évacuation, la règle principale
- Vérifications techniques,
- Dégagements : circulations, portes
- Moyens de secours : alarme, alerte, consignes, ...
- Notion de risque particulier
- Installations électriques, Déisenfumage, Chauffage, ventilation
- L'utilisation des locaux à titre exceptionnel

###### Options (à définir au préalable) :

Si l'établissement des stagiaires est concerné : Appareils de cuisson, ascenseurs et escaliers mécaniques, Locaux à sommeil, hôtels, établissements de soins, établissements sportifs

###### 3 : La partie administrative

- Registre de sécurité,

- Notice de sécurité/autorisation de travaux
- Dérogations
- Formations, consignes
- Recommandations de l'assureur

## PARTIE 2 : ACCESSIBILITE

### 1- Définitions

- C'est quoi l'accessibilité ?
- Notion de handicap, les différents types
- Loi du 11 février 2005 et le principe d'accès à tout pour tous.
- Rôles et responsabilités

### 2- Les zones clés de mon établissement

- Le stationnement
- L'entrée
- Les circulations
- L'accueil, la caisse, le comptoir
- Les sanitaires, cabines ou autres espaces individuels
- La signalétique
- Notion d'accessibilité de la prestation

### 3- La partie administrative :

- Le registre Public d'Accessibilité
- L'attestation d'accessibilité
- Dérogation, solution à effet équivalent
- La sensibilisation du personnel

## PUBLIC

Toute personne, salarié ou bénévole, qui souhaite connaître les bases de la réglementation en matière de sécurité Incendie et accessibilité dans un ERP de 5ème catégorie

## Modalités, tarifs et accès

- Accessible aux salariés et bénévoles des associations adhérentes à l'Espace Associatif.
- Tarif : 15€. Pour les bénévoles, 350€ pour les salariés en formation professionnelle. Contactez-nous à l'inscription pour la demande de devis. La facture sera établie après la tenue de la formation.
- Repas à la charge des participants
- Lieu de la formation : Espace Associatif : Maison Pierre Waldeck-Rousseau, 1 allée Mgr Jean-René Calloc'h, 29000 Quimper
- 15 personnes maximum.

## Prérequis :

- Être membre ou responsable d'une association (dirigeant, bénévole, salarié) impliqué dans la gestion d'un local accueillant du public.
- Avoir un projet ou une activité dans un ERP de 5<sup>e</sup> catégorie (ex. salle associative, club sportif, bibliothèque, petite salle culturelle).
- Connaissance de base du fonctionnement associatif (gestion, responsabilités).
- Aucune compétence technique exigée : la formation est conçue pour des non-spécialistes.

- Apporter les informations sur son établissement (surface, capacité d'accueil, type d'activité) pour travailler sur des cas concrets.

## Contacts

- Contact Information et inscriptions : Guillaume Hardy, <[formation@espace29.asso.fr](mailto:formation@espace29.asso.fr)>  
02 8 52 33 00
- Formateurs : Nolwenn Bellec - Formatrice en santé-sécurité au travail, sécurité incendie.
- Contact Espace Associatif : 02 98 52 33 00,
- [contact@espaceassociatif.bzh](mailto:contact@espaceassociatif.bzh)
- <http://www.espaceassociatif.bzh>

## Méthodes mobilisées

- Apports réglementaires, méthode d'animation participative, partage d'expérience, travaux en sous-groupes et mutualisation des idées, et travaux concrets sur les établissements.
- Remise d'un petit livret à l'issue de la formation regroupant les informations réglementaires.

## Modalités d'évaluation

- Tour de table des attentes en début de formation / tour de table des apprentissages en fin de formation.
- Questionnaire d'évaluation et des apprentissages et de la formation distribuée en fin de session

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Le bâtiment (ERP type L de 4ème catégorie) et le stationnement sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter.